



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

Choisir l'avenir, transporter l'innovation

Titre de la rencontre : Rencontre du Comité d'accompagnement du projet de mine de graphite

COMPTE-RENDU

DATE ET HEURE	28 mai 2019 à 17h30
LIEU	Nouveau Monde Graphite, 331, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints
PERSONNES PRÉSENTES	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Hélène Riberdy - Administratrice, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière• Céline Racine - Citoyenne de Saint-Michel-des-Saints• Félix Nadeau-Rochon – Directeur par intérim du service d'aménagement, MRC de Matawinie• Julien Charrette – Administrateur, Bassin versant Saint-Maurice• France Chapdelaine – Directrice Générale, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie.• Frédéric Gauthier - Directeur environnement et développement durable, Nouveau Monde Graphite• Isabelle Levasseur – Responsable des relations à la communauté, Nouveau Monde Graphite• Martine Paradis – V.P. Chef ingénieure, Infrastructure et environnement, Nouveau Monde Graphite <p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réjean Gouin - Maire, Municipalité de Saint-Michel-des-Saints• Julie Martin – Directrice générale, Municipalité de Saint-Zénon• Pierre Allard - Citoyen de Saint-Zénon• Louis-David Coutu – Citoyen de Saint-Michel-des-Saints• Pierre Boucher - Représentant, Conseil de la Nation Atikamekw• Glen Dubé – Élu, conseil de bande, Manawan• Maxime Douville– Agent développement local, Service de développement local et régional de Matawinie
ORDRE DU JOUR	
1-	Mot de bienvenue
2-	Présentation de l'ordre du jour de la rencontre
3-	Adoption du compte-rendu du 12 mars 2019
4-	Avancement du projet NMG et échanges avec les membres par Frédéric Gauthier
5-	Présentation et échanges sur la thématique « Gestion des résidus miniers et de l'eau »
6-	Rencontre opportunités d'affaires, 11 juin 2019
7-	Membre du secteur récréotouristique
8-	Divers <ul style="list-style-type: none">• Document Questions-Réponses, mise à jour du projet Matawinie
9-	Prochaine date de rencontre et sujets
10-	Évaluation et conclusion

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 17h30. Madame Levasseur souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Un tour de table est réalisé afin de permettre à Monsieur Félix-Nadeau Rochon de la MRC de Matawinie en remplacement d'Édith Gravel et à Mme Martine Paradis V.P. Chef ingénieure, Infrastructure et environnement chez Nouveau Monde Graphite de faire connaissance avec les membres du comité. Considérant que plusieurs personnes ont confirmé leur absence à la dernière minute, le quorum n'est pas confirmé. Par conséquent, aucune décision ne sera prise lors de cette rencontre.

2. Présentation de l'ordre du jour.

Il est proposé d'ajouter au point 8, Document Questions-Réponses, mise à jour du projet Matawinie.

Il est proposé par Céline Racine et secondé par Hélène Riberdy d'adopter le projet d'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 12 mars 2019 du comité d'accompagnement.

Il est proposé par Julien Charette et secondé par Hélène Riberdy d'adopter le compte-rendu de la rencontre du 12 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

Suivi du compte-rendu du 12 mars 2019.

Point 4 – Suivi du 22 janvier 2019

Montant, disponible pour réaliser une révision et analyse indépendante de l'EIES.

À la dernière rencontre, il a été résolu qu'une somme soit disponible pour réaliser une révision et une analyse indépendante en lien avec l'EIES et que la municipalité de SMDS agisse comme fiduciaire dans ce dossier.

Une rencontre avec le comité de liaison de la municipalité de SMDS a été réalisée en mai dernier. Lors de cette rencontre, il a été discuté entre les parties d'un mandat d'environ 150 heures pour une somme maximale de 20 000\$.

Considérant que les membres connaissent peu ou pas les firmes pouvant s'enquérir d'un tel mandat et que les membres désirent avoir un mandataire d'expertise, il est convenu que M. Gauthier fasse parvenir une liste de personnes pouvant être interpellées par ce mandat à Madame Chapdelaine. Il est toutefois mentionné qu'il appartiendra à la municipalité et au comité d'accompagnement de choisir le mandataire.

Point 7 – Semaine minière du Québec (6 au 12 mai 2019)

La Semaine minière du Québec s'est déroulée du 6 au 12 mai en collaboration avec l'AMQ. La semaine minière visait à faire rayonner l'industrie minière par l'entremise de différentes activités organisées dans toutes les régions du Québec.

Deux activités étaient au programme : Scientifique pas à peu près, pour les élèves de 4e secondaire et la découverte de l'industrie minière offerte à toute la population.

L'atelier scientifique pas à peu près a été très apprécié par les élèves et par les présentateurs de NMG. Cet atelier s'est inscrit à l'intérieur du cursus scolaire dans le cadre du cours de science et technologie de l'environnement.

La découverte de l'industrie minière a été populaire auprès de la population, 52 personnes ont visité l'usine de démonstration.

On peut qualifier cet événement de succès notamment pour une première semaine minière dans la région.

4. Avancement du projet NMG et échanges avec les membres par Frédéric Gauthier

L'étude d'impact environnemental et social a été déposée au ministère en avril 2019. Monsieur Gauthier présente les prochaines étapes à venir pour la réalisation du projet de NMG.

Prochaines étapes Printemps- Été - Automne 2019:

- Début de l'ingénierie détaillée
- Caractérisation supplémentaire (si nécessaire)
- Forages et géophysiques de condamnations
- Forages complémentaires – Gisement en ressource mesurée et géotechnique

Évaluation environnementale

- Été 2019, Réception demande d'informations et questions
- Automne 2019, BAPE

5. Présentation et échanges sur la thématique « gestion des résidus miniers et de l'eau »

Les membres du comité ont souhaité approfondir divers enjeux identifiés dans l'EIES et reliés au projet Matawnie dont la gestion des résidus miniers et la gestion de l'eau. M. Gauthier et Mme Paradis présentent les principaux effets identifiés et les mesures retenues sur ces deux éléments.

Voici quelques commentaires et questions soulevées lors de cette rencontre.

Il est important de comprendre qu'il existe deux sortes de résidus miniers.

- Non générateur acide (NGA) -78 % en masse
- Potentiellement générateur acide (PGA) – 22 % en masse

LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

Habituellement les minières gèrent leurs résidus miniers potentiellement générateurs d'acide en les enfouissant dans des bassins d'eau retenues pas des digues afin d'éviter l'oxydation du minerai. NMG ne construira pas de digues pour la gestion des résidus miniers.

Q : Comment seront gérés les résidus et les stériles miniers ?

R : Les résidus générés par le traitement du minerai seront traités par flottation et séparation magnétique pour produire deux (2) types de matériel, soit : des résidus désulfurés (non générateur acide, ou « NGA ») et des résidus sulfurés (potentiellement générateur d'acide

ou « PGA »). Ces résidus seront épaissis et filtrés (asséchés) avant d'être transportés vers les haldes de co-disposition ou vers la partie de la fosse à être remblayée.

Les résidus miniers seront gérés en co-disposition par la combinaison des stériles miniers avec les résidus miniers. La gestion en co-disposition évitera la construction de digues et permettra de réduire l'empreinte de l'exploitation minière et de minimiser les risques liés à la stabilité des haldes et au potentiel de génération acide des stériles miniers et des résidus PGA.

La halde de co-disposition sera localisée au sud-ouest de la fosse au cours des 5 premières années. Par la suite, le plan minier prévoit le remblaiement progressif de la moitié sud de la fosse et ultimement, les résidus et stériles miniers occuperont les terrains adjacents de part et d'autre de celle-ci.

Halde de co-disposition avec couverture à effet de barrière capillaire

La terre végétale et le mort terrain seront utilisés lorsque possible comme matériel de construction ainsi que pour la restauration progressive ou finale du site. Le matériel non utilisé sera empilé dans une halde à mort -terrain situé en proximité de la fosse.

LA GESTION DES EAUX

Toute l'eau utilisée sur un site minier (fosse et usine) doit respecter les normes et être traitée le cas échéant avant la remise à l'environnement. Après la restauration du site, les bassins de collecte seront restaurés en milieu humide.

Des milieux humides seront impactés par le projet. À cet effet, M. Charrette soulève son inquiétude quant à l'impact. Le plan de restauration prévoit d'augmenter la superficie de milieux humides par rapport à la situation actuelle Il est convenu que le sujet de la prochaine rencontre portera là-dessus.

Q : Est-ce que les cours d'eau risquent d'être contaminés ?

R : Les eaux de ruissellement et de dénoyage de la fosse ainsi que les eaux usées (sanitaires et industrielles) seront acheminées vers des bassins de collecte et ensuite acheminé vers une usine de traitement des eaux. Cette usine permettra de traiter toutes les eaux afin de réalimenter le concentrateur en eau ou de la diriger vers le milieu récepteur, soit le ruisseau à l'Eau morte, et ce conditionnellement au respect des normes gouvernementales de qualité de l'eau de surface. Les installations de traitement des eaux resteront en pendant le suivi environnemental post restauration d'une durée minimale de 10 ans suivant la fermeture de la mine.

Q : Comment les eaux seront gérées sur le site ?

R : Le plan de gestion des eaux couvre la gestion de l'eau de procédé, des eaux de ruissellement qui entrent en contact avec les aires d'accumulation (résidus miniers, stériles miniers, fosses, halde à mort terrain, halde de terre végétale), le site industriel et des eaux usées sanitaires.

La philosophie de gestion des eaux préconise la réutilisation de l'eau traitée pour le traitement du minerai afin de minimiser l'approvisionnement en eau fraîche ainsi que les quantités retournées vers le milieu récepteur.

Le plan de gestion des eaux vise également à réduire les quantités d'eau à traiter ; les fossés et les bassins de collecte ont donc été positionnés de manière optimale afin de réduire l'eau qui entre en contact avec le site minier.

Toutes les eaux sanitaires, les eaux de procédé, les eaux de ruissellement et les eaux de dénoyage seront dirigées vers des bassins de collecte (pas de digue) puis finalement vers l'usine de traitement des eaux afin de soumettre toutes ces eaux à un procédé physico-chimique reconnu pour atteindre les normes et objectifs gouvernementaux avant leur rejet. Cette technologie est adaptable aux différentes phases du projet afin de satisfaire les besoins en volumes d'eau à traiter.

Q : Est-ce que les puits d'eau potable privés ou municipaux risquent d'être asséchés ou contaminés ?

R : Selon les résultats de simulation hydrogéologique (relativement aux eaux souterraines), des effets potentiels dus au dénoyage de certaines phases pourraient être ressentis sur la disponibilité en eau d'un puits de surface près du lac aux Pierres (puits de 5 m de profondeur installé dans les dépôts meubles) entre les années d'exploitation 15 et 20. Le pire scénario, selon des calculs prudents, c'est que le lac aux Pierres baisse de 9 cm. Toutefois, il est à noter que le niveau du lac aux Pierres est retenu par un barrage de castor. Selon la simulation, aucun effet n'est perçu sur les puits privés au Domaine Lagrange.

Les deux (2) puits d'eau potable de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints sont situés respectivement à une distance à vol d'oiseau de 4,4 km (rue Granger) et de 5,7 km (chemin de Manawan), du point le plus près de la fosse projetée. Ces deux puits sont situés sur le versant nord de la rivière Matawin, alors que le projet se situe sur le versant sud. Il s'agit de deux systèmes hydrogéologiques distincts. Ils ne seront donc pas affectés par l'exploitation de la mine.

La simulation de dispersion des contaminants potentiels dans les eaux souterraines pour 100 ans montre que les critères de qualité des eaux souterraines, tant pour l'eau de consommation que pour la résurgence dans l'eau de surface, sont respectés.

6. Rencontre opportunités d'affaires, 11 juin 2019

Présentée par la municipalité de SMDS en collaboration avec la Chambre de commerce Haute-Matawinie, La Granaudière et Nouveau Monde Graphite, la rencontre opportunité d'affaires vise à présenter aux entrepreneurs d'ici et de la région, les opportunités d'affaires à saisir dans le cadre de la construction et l'exploitation de la mine de graphite et de la Granaudière et de présenter les impacts et les défis de ces projets sur la municipalité.

Les investissements à venir pour la construction et l'opération de ces deux industries généreront des retombées économiques importantes pour le milieu notamment en termes approvisionnement en biens et services, mais également en termes d'emplois ce qui nécessitera un besoin de main-d'œuvre important.

La municipalité de SMDS présentera comment elle anticipe la venue de ces projets (accroissement de la population, besoins en hébergements, en services à la population, en santé, etc.).

7. Membre du secteur récréotouristique

Il a été convenu à la dernière rencontre que la CCHM identifierait diverses entreprises qui pourraient représenter le secteur récréotouristique. Mme Levasseur a fait quelques approches auprès de certaines personnes, mais sans succès. Entre-temps, Mme Racine a approché Mme Andrée Ancil, Co-Propriétaire, Motel Resto-Bar Central qui se dit très intéressée par le projet et à participer au comité d'accompagnement. Mme Levasseur a communiqué cette dernière afin lui présenter le mandat et la mission du comité et de l'inviter à une première rencontre. Mme Ancil ayant des difficultés de main d'œuvre présentement, nous confirme sa présence pour la prochaine rencontre prévue en septembre prochain.

8. Divers

Document Questions-Réponses, mise à jour du projet Matawinie.

Sous la formule Questions-Réponses, le document *Mise à jour du projet Matawinie* est complété et est accessible sur le site Internet de NMG. Ce document vulgarise l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) afin de permettre aux citoyens d'avoir une meilleure compréhension du projet, des enjeux environnementaux et des mesures d'atténuation proposées par NMG. Mme Levasseur invite le comité à consulter le document : <http://nouveau monde.ca/community/questions-frequentes/>

9. Prochaine date de rencontre et sujets

La prochaine rencontre du comité est prévue le 17 septembre à 17h30 au bureau de SMDS. La thématique Biodiversité et milieux humides et la visite du site minier seront à l'ordre du jour.

10. Évaluation et conclusion

Très belle rencontre, deux bons sujets, on apprécie les explications et la vulgarisation des sujets, merci.

Prise de note : Isabelle Levasseur